

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 24
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2023-14

Nomenclature : 7.5 - Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 21 mars 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Nathalie GAY, Julie BARNET,
- MM. Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLOTTE, Elsa GOUBALI,
- MM. Jacquy GOUBET, Gérald BOUTET.

Pouvoirs :

- Mme Khadija MARZAQ à M. Sébastien COUETTE,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTE à Mme Sophie LAGNIER,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- M. Jacquy GOUBET à Mme Catherine PAGEAUX,
- M. Gérald BOUTET à Mme Nathalie GAY.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Dans le cadre du budget primitif 2023, et après avis favorables des différentes commissions concernées, il est proposé d'attribuer aux associations les subventions pour l'année 2023 selon le tableau annexé et représentant une somme globale de 326 030 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230328-DELIB2023-14-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Nom de l'association	Subvention 2023
CULTURE	135 500.00 €
Atelier des Peintres	400.00 €
Centre Musical de Marsannay	120 000.00 €
Décor et Soie	250.00 €
DiesElles	1 000.00 €
Promotion Actions culturelles	6 600.00 €
Académie de danse Les Scarline's (ex petit théâtre)	2 500.00 €
Photo ciné son	500.00 €
CENTRE LAIQUE DE MARSANNAY	650.00 €
<i>CLM - Compagnie Diabolo</i>	<i>650.00 €</i>
UDMJC / FRMJC	3 600.00 €
SPORT	143 800.00 €
Basket Club	16 400.00 €
CERCLE LAIQUE DE MARSANNAY	63 600.00 €
<i>CLM Cyclotourisme</i>	<i>2 700.00 €</i>
<i>CLM Handball</i>	<i>37 900.00 €</i>
<i>CLM Football</i>	<i>20 000.00 €</i>
<i>CLM Tennis de table</i>	<i>3 000.00 €</i>
Groupe Montagne Côte d'Or	3 900.00 €
Judo Club	20 000.00 €
Persévérante	14 500.00 €
Carreau de Marsannay	3 500.00 €
Archers Pataras	3 400.00 €
Tennis	3 400.00 €
Office Municipal des Sports	7 500.00 €
Promotion Actions sportives	7 600.00 €
DIVERS	4 400.00 €
Comité Jumelage Allemagne	1 000.00 €
Comité Jumelage Belgique	1 000.00 €
Jardins et vergers Fonctionnement	500.00 €
Jardins et vergers convention jardins écoles	1 000.00 €
Secouristes	400.00 €
Compagnons des scouts et guide de France / MLC	500.00 €
SCOLAIRE	12 330.00 €
Projet triennal (école)	11 030.00 €
Collège Marcel Aymé (asso sportive)	450.00 €
Asso. Enfants Porte d'Or	400.00 €
prévention routière	450.00 €
AUTRES	30 000.00 €
CCAS	30 000.00 €
TOTAL	326 030.00 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Animation de la Vie Culturelle et Sportive » réunie le 9 mars 2023,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230328-DELIB2023-14-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de deux mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon

délibération n° 2023-14
page 2 sur 3

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « Finances » réunie le 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'attribuer les subventions 2023 aux associations, selon le tableau annexé, pour un montant de 326 030 €,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 28 mars 2023

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT